

## Note à l'attention des candidats qui souhaitent s'inscrire au BTS à la session suivante (mai /juin)

Rectorat

Direction Examens  
& Concours  
DEC 5

Place Saint-Jacques  
31073 Toulouse cedex 7

*Les candidats ajournés à une spécialité de BTS renouvelée à la prochaine session d'examen sont invités à consulter le référentiel de cette spécialité afin de prendre connaissance du tableau de correspondance entre les anciennes et les nouvelles épreuves de l'examen.*

### ► CANDIDATS RÉSIDANT DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

(Départements : 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82)

N'oubliez pas de vous inscrire sur Internet, en composant : [www.ac-toulouse.fr](http://www.ac-toulouse.fr)  
(Rubrique examens - concours / brevets de technicien supérieur)

Vous pourrez réutiliser votre numéro de candidat de la session précédente, en veillant à vérifier attentivement les données pré-remplies.

### ► CANDIDATS RÉSIDANT DANS UNE AUTRE ACADÉMIE

Vous devrez vous adresser au Rectorat de cette académie afin d'obtenir les modalités d'inscription.

### ► INFORMATIONS COMMUNES A TOUS LES CANDIDATS

La date PREVISIONNELLE d'ouverture des inscriptions est prévue entre LA MI-OCTOBRE ET LA MI-NOVEMBRE – calendrier fixé au niveau national

**Pour connaître les dates précises d'ouverture du service d'inscription, n'attendez pas le dernier moment :**

Consultez le site Internet de votre académie **MI-OCTOBRE** ou contactez la direction des examens du Rectorat à la même période

#### Rappels :

- Une note égale ou supérieure à 10/20 obtenue à une épreuve ou à une sous-épreuve peut être conservée pendant cinq ans à compter de sa date d'obtention.
- Il est possible de renoncer à un bénéfice de note. La renonciation est définitive, seule la dernière note obtenue sera prise en compte.
- L'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire est éliminatoire.

#### **ATTENTION :**

*Aucune inscription ne sera acceptée hors délai, quel que soit le motif invoqué.*